



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2016

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Yves PARROT (Suppléant), Monsieur Patrick DAVET (Suppléant), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°160211_007

BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

**DÉLIBÉRATION N°160211_007
BUDGET PRIMITIF 2016**

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 26 janvier 2016 fixant le prochain comité syndical le 11 février 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 11 février 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote de ce projet selon les règles des AE-AP/CP par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu le vote de création du Budget annexe « Contrat de Partenariat Public Privé » par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu le vote de changement de dénomination de ce Budget pour l'intituler « Aménagement Numérique du Territoire » par délibération en date du 26 janvier 2011,

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2015 en date du 11 février 2016,

Vu la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde entre le Syndicat mixte Gironde Numérique et le Département de la Gironde en date du 07 mars 2012,

Vu l'avenant n°1 à la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde entre le Syndicat mixte Gironde Numérique et le Département de la Gironde en date du 24 janvier 2014,

Vu la délibération d'ambition numérique du Conseil Départemental pour le Très Haut Débit,

Vu la délibération du Budget Primitif du Conseil Départemental allouant des crédits de paiement pour le préfinancement d'opticalisation de NRA ZO dès 2016.

DÉLIBÉRATION N°160211_007 BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

I - Exposé des motifs

Le Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » du Syndicat mixte Gironde Numérique est dédié au Contrat de Partenariat et à ses extensions ainsi qu'au futur projet « Initiative Très Haut Débit » (ITHD).

Ce Budget retrace :

- Les loyers issus :
 - Du Contrat de Partenariat Public Privé initial
 - Des extensions « Girnum V2 » et COBAS
- Les crédits de préparation du projet ITHD

Contrat de Partenariat Public Privé

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière du contrat modifiée (annexe10).

Extension « GirNum V2 »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°3.

Extensions « COBAS »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (investissement) et L3 (exploitation) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière des avenants n°4 et 5.

Projet ITHD

Le Budget lié au projet ITHD retrace la contractualisation de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) ainsi que l'opticalisation de NRAZO dès 2016. L'année 2016 verra le lancement des appels d'offres pour débiter le déploiement du Très Haut Débit sur le département en fibre optique et en montée en débit tel que voté précédemment dans le schéma directeur (SDTAN) et présenté à la Mission Très Haut Débit dans le dossier de demande de subvention auprès de l'État (FSN).

Pour rappel :

- Les infrastructures réseaux créées dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP) sont amorties par le partenaire privé Gironde Haut Débit.
- Les subventions d'investissement reçues pour financer le CPPP sont amorties au 1^{er} janvier de leur année d'encaissement et sur la durée résiduelle du Contrat de Partenariat Public Privé.
- Les acquisitions d'infrastructures réseaux effectuées hors du Contrat de Partenariat Public Privé sont amorties sur une durée de 30 ans.

DÉLIBÉRATION N°160211_007 BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

II - Présentation du Budget

Le projet de Budget Primitif est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2015.

Le projet de Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 24 861 890,34 euros, se décomposant en :

- 10 273 010,59 euros en section d'exploitation,
- 14 588 879,75 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les dépenses d'un montant total de 10 273 010,59 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (loyer d'exploitation (L3 + L4)) pour 3 980 410,59 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 300 euros,
- Chapitre 66 (loyer de financement (L2)) pour 1 557 000 euros,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 300 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 4 480 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 255 000 euros.

Les recettes d'un montant total de 10 273 010,59 euros sont réparties entre :

- Recettes commerciales pour 3 400 458 euros,
- Participation des EPCI pour 3 685,67 euros,
- Redevances des NRAMÉD pour 62 106 euros,
- Amortissement des subventions d'équipement reçues pour 2 593 050 euros,
- Chapitre 002 (excédent d'exploitation reporté) pour 4 213 710,92 euros.

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de 14 588 879,75 euros sont réparties entre :

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 50 000 euros,
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) pour 7 897 216,75 euros,
- Chapitre 16 (loyer investissement L1 - part CPPPv1) pour 4 048 613 euros,
- Chapitre 040 (amort. des subventions d'équipement) pour 2 593 050 euros.

**DÉLIBÉRATION N°160211_007
BUDGET PRIMITIF 2016**

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Les recettes d'un montant total de 14 588 879,75 euros sont réparties entre :

- Subvention du Département de la Gironde pour 6 788 000 euros,
- Subvention des EPCI pour 1 123 141 euros,
(notamment pour la participation des EPCI ayant fait le choix de financer le CPPPv1 sur 19 ans),
- Virement de la section de fonctionnement pour 4 480 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 255 000 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 1 942 738,75 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2016 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 11 février 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : maquette du Budget Primitif 2016

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Le Président,

A, le

Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES : Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A, le 11/02/2016

Date de convocation : 26 janvier 2016

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A BORDEAUX, le 11/02/2016